

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 28 JUIN 2011**

Date de convocation : 22/06/2011, d'affichage : 30/06/2011.

Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 12,

L'an deux mil onze, le 28 juin à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **BOURY** Chantal, **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **LETUPPE** Frédéric, **POTIER** Bruno, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick et **TREFFON** Virginie, **FRENOIS** Christophe, **DUPUIS** Jacques, **FELIX** Jean-François, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **HULOT** Philippe,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **FORMAN** Philippe,

Avait donné pouvoir : M. **HULOT** Philippe à M.**SOUPLY** Patrick,

Mme **POULLE** Sophie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (renouvellement) :**

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en 2007 est arrivé à échéance au 31 décembre 2010.

Le Contrat Enfance Jeunesse intègre et cofinance les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que d'éventuels nouveaux développements. Sa durée est de quatre ans.

La Communauté de Communes du Pays Hamois sera signataire du CEJ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014 pour toutes les actions qui relèvent de la gestion du RAM et du multi accueil. Etant donné que la Communauté de Communes n'a pas la compétence globale enfance et jeunesse, la commune de Muille-Villette est également signataire pour les actions qu'elle met en œuvre.

Le Contrat Enfance Jeunesse prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et arrivera à terme au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal de Muille-Villette, après en avoir délibéré, par 9 voix pour dont 1 pouvoir et 3 voix contre,

Sollicite donc le renouvellement et la signature du Contrat Enfance et Jeunesse pour une période de quatre ans avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour maintenir les actions déjà développées et demande le maintien de la prestation de service pour ces actions.

Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **SUBVENTION ANNUELLE POUR L'ASSOCIATION YOKIS :**

Le Conseil Municipal ayant sollicité le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014, avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole et ayant autorisé le Maire à signer ce contrat,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour dont 1 pouvoir et 3 voix contre,

Accorde à l'association YOKIS, qui gère le centre de loisirs sans hébergement, une subvention de : 2095 euros pour l'année 2011, 2200 euros pour l'année 2012, 2310 euros pour l'année 2013 et 2426 euros pour l'année 2014, soit une augmentation de 5% par an.

Accorde aux familles des enfants de Muille-Villette qui participent au centre de loisirs qui se déroulent en février, pendant les vacances de Pâques, lors des vacances scolaires d'été et pendant les vacances de la Toussaint, une aide financière de 5 euros par enfant et par semaine de participation effective au centre.

### **ACHAT D'ORDINATEURS PAR L'ASSOCIATION YOKIS : DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 20 juin 2011, émanant de l'association YOKIS, sollicitant la commune de Muille-Villette pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique (achat de 4 ordinateurs).

Ce projet mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales auprès des centres d'accueil et de loisirs est financé par ladite Caisse à hauteur de 80% du prix du matériel informatique. Ces ordinateurs pourraient être utilisés pleinement par les enfants des écoles, avec signature d'une convention entre les parties pour éviter tout litige en cas de panne ou d'incident.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, par 11 voix pour et 1 abstention,

Décide d'accorder à l'association YOKIS une subvention représentant les 20% restants de l'acquisition dudit matériel informatique.

### **ACHAT DE DEUX TBI (TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS) ET DE DEUX PORTABLES DE PILOTAGE POUR L'ECOLE DE MUILLE-VILLETTE :**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour l'école de Muille-Villette de se doter de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education des élèves du cycle primaire,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, à l'unanimité,

Décide de faire l'acquisition de 2 TBI (tableaux blancs interactifs) et de deux portables de pilotage pour l'école de Muille-Villette au titre de la rentrée scolaire 2011-2012 ; le coût de cette opération, après déduction faite de la subvention du FEDER et de la participation de la Communauté de Communes du Pays Hamois, restant à la charge de la commune étant de 1323 euros pour l'ensemble du matériel.

Approuve à cet effet la convention tripartite à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Hamois, Somme Numérique et la Commune de Muille-Villette.

**ACHAT DE TBI ET DE POSTES DE PILOTAGE POUR LES ECOLES DE MUILLE-VILLETTE ; ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE POUR LES ACHATS DE MATERIELS, PLATEFORMES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DESTINES AUX TICS POUR L'EDUCATION :**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de matériels informatiques pour l'équipement des écoles dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8-4°,

Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif d'un groupement de commandes,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

D'adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés au TIC pour l'éducation,

D'autoriser M. le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la commune de Muille-Villette ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif,

De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**ACHAT DE TBI ET DE POSTES DE PILOTAGE POUR LES ECOLES DE MUILLE-VILLETTE ; ADHESION AU SERVICE MUTUALISTE DE SOMME NUMERIQUE ET ADOPTION DE LA CHARTE DES ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL :**

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'intérêt de mettre en œuvre le projet des Environnements Numériques de Travail dans les écoles primaires en collaboration avec le Syndicat Mixte Somme Numérique qui coordonne cette opération au niveau départemental,

- Considérant que la mise en œuvre des ENT dans l'école primaire de Muille-Villette est possible grâce à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Hamois au Syndicat Mixte Somme Numérique,

- Vu les statuts de Somme Numérique dont la Communauté de Communes du Pays Hamois est adhérente,

- Vu la délibération du Comité Syndical de Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de la Charte des Espaces Numériques de Travail,

après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide

d'adhérer au service mutualisé de Somme Numérique dont la Communauté de Commune du Pays Hamois est adhérente,

d'autoriser M. le Maire à signer la Charte des Environnements Numériques de Travail,

de charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**RACCORDEMENT INTERNET AUX ECOLES :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il serait judicieux de mettre en place un équipement WIFI pour Internet aux écoles.

Cet équipement sera nécessaire pour se servir des 2 tableaux blancs interactifs et pour renforcer l'utilisation d'Internet aux écoles.

Il présente un devis de 1600 euros TTC pour la réalisation de cette opération ;

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de réaliser cet équipement, mais demande qu'il soit fait appel à d'autres prestataires pour la mise en place de cette opération.

**REFECTION DU SOL DU PREAU DES ECOLES :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il serait judicieux de prévoir la réfection du préau couvert des écoles.

Il présente un devis de nettoyage et d'application de couches de peinture pour un montant d'environ 3330 euros.

Le Conseil Municipal, après discussion, donne son accord de principe et demande que d'autres devis lui soient présentés.

### **FINANCEMENT DES TRAVAUX DU RD 932 :**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre du financement de l'aménagement du RD 932, estimé à 310 000 euros HT, la participation de la commune de Muille-Villette est estimée à 25 000 euros.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays Hamois sera identique à celle de la commune.

Le montant des participations des différentes enseignes sera calculée au prorata des surfaces hors d'œuvre brut (SHOB) des magasins.

Cette répartition a été décidée lors de la réunion de travail qui a eu lieu avec tous les partenaires le 14 juin dernier.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un protocole de principe sur les pourcentages de participation de chacune des enseignes sera mis en place pour mi à fin juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et considérant le bien fondé de ces travaux, après discussion, donne son accord sur la participation de la commune de Muille-Villette estimée à 25 000 euros.

### **DEMARCHES TERRITORIALES AVEC MISE EN PLACE DE PLUSIEURS DELEGUES COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la démarche «Territoires et dynamiques économiques » qui vise à accompagner les élus dans l'autodiagnostic participatif de leur territoire et la construction de l'intercommunalité, il serait judicieux que chaque commune puisse avoir plusieurs membres de son conseil municipal pour participer aux réunions mises en place par la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Messieurs SOUPLY patrick, CHASSELON Jean-Claude et VAILLANT Jean-Pierre, représenteront la commune de Muille-Villette pour participer à ces réunions.

### **JURY D'ASSISES :**

Monsieur le Maire fait savoir que cette année la commune de Muille-Villette procédera au tirage au sort des jurés d'assises (3 personnes sont tirées au sort par commune). Le Conseil Municipal en prend bonne note.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Suite aux diverses plaintes émises par Monsieur WARNET Daniel concernant le bruit occasionné par les locations de la salle polyvalente les week-ends, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été demandé un devis pour l'installation d'un limiteur sonore dans la salle. Ce devis est estimé à environ 3700 euros. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait savoir qui peut aider à la mise en place de la fête communale qui aura lieu cette année les 16, 17 et 18 juillet 2011. Madame POULLE Sophie et Monsieur DUPUIS Jacques aideront à la préparation de la fête communale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.